

L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : BIEN CONNAÎTRE POUR MIEUX DÉCIDER



« L'intelligence économique doit aider notre économie à affronter des évolutions internationales rapides et complexes. Par nature transversale et s'appuyant sur des informations issues de sources ouvertes, c'est-à-dire accessibles au public, elle irrigue les stratégies mises en œuvre par l'État en matière de politique industrielle, de développement économique ou encore de soutien à l'export. »

Communication du Premier ministre du 29 mai 2013.

L'intelligence économique vise à collecter, analyser, diffuser et protéger l'information économique stratégique. Outil d'aide à la décision, au profit de l'ensemble des acteurs économiques (entreprises, établissements de recherche, ministères, régions), elle se décline en plusieurs axes :

- un volet pédagogique, permettant de sensibiliser les acteurs concernés sur les objectifs et les méthodes de l'intelligence économique ;
- un volet anticipation et accompagnement des évolutions, notamment par la veille stratégique, afin de permettre à ces acteurs de prendre les meilleures décisions ;
- un volet sécurité économique, à travers la prévention des risques, notamment immatériels (savoir-faire, réputation, etc.) ;
- un volet travail d'influence de long terme sur l'environnement économique, comme par exemple les régulations internationales de toutes natures, techniques ou de gouvernance, afin de créer un environnement favorable aux orientations choisies.

La politique publique d'intelligence économique (PPIE) s'inscrit aujourd'hui dans un dispositif mis en place par un décret du 22 août 2013. Ce texte renforce la capacité d'alerte, d'impulsion et d'ingénierie d'intervention de la délégation interministérielle à l'intelligence économique, au service de la compétitivité de l'économie française.

Le délégué interministériel, Madame Claude Revel, est désormais rattaché directement au Premier ministre et dispose de la capacité d'animer un réseau comportant des représentants des ministères et des préfetures, ainsi que des collectivités territoriales qui souhaitent s'y associer.

L'intelligence économique territoriale est l'intelligence économique appliquée aux territoires et à ses acteurs publics et privés. Il s'agit de faire adhérer les différents interlocuteurs politiques et économiques à un projet commun bien défini et que l'on souhaite porter.

LE PRÉFET ACTEUR MAJEUR DE L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE

La circulaire relative à la Feuille de route du ministère de l'intérieur en matière d'intelligence économique rappelle que le préfet de région est l'échelon de référence de pilotage. Les préfetures de régions ont créé des partenariats pour promouvoir, au profit des acteurs économiques, des projets de veille stratégique, des coopérations à l'export, des programmes de sensibilisation à la contre ingérence.

Le préfet de région préside périodiquement le **comité unique régional** à l'intelligence économique et anime la politique publique la mieux adaptée aux territoires.

In fine, les techniques et méthodes de l'IET vous apporteront une nouvelle approche de management fondée sur le décloisonnement et la circulation de l'information.

Préserver la croissance et l'emploi

Renforcer l'action territoriale de l'État

Pourquoi êtes-vous directement concernés ?

Les préfets de régions, comme les préfets de départements, s'inscrivent pleinement dans la préservation des intérêts fondamentaux de la Nation. « Les préfets sont à la poignée de l'éventail de cette politique publique », Rémy Pautrat, préfet (H).

Vous êtes pleinement compétents pour :

- piloter l'action de l'État en matière de protection du patrimoine économique ;
- coordonner le soutien public engagé dans le développement de l'économie ;

« En reconnaissant l'intelligence économique comme une mission importante dévolue au corps préfectoral, le ministère de l'Intérieur participe ainsi à l'effort de redressement économique, de retour de la croissance et de développement de l'emploi » allocution devant les auditeurs du CHEMI en avril 2013 de Didier Lallement, préfet, secrétaire général, haut fonctionnaire de défense.

L'intelligence économique est une démarche, un état d'esprit pour vous aider à identifier les opportunités, à anticiper et prévenir les risques ou les menaces (notamment en sécurisant les informations et les biens immatériels), à agir et influencer sur l'environnement extérieur pour préserver la compétitivité.

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE : PROTÉGEZ LA COMPÉTITIVITÉ

« Dans un contexte mondial de plus en plus concurrentiel, la politique publique d'intelligence économique est un volet majeur de la défense de la compétitivité et du redressement productif du pays : il en va de la préservation de la croissance et de l'emploi. [...] Vous accorderez une attention spéciale à la sécurité économique des pôles de compétitivité », circulaire du 18 novembre 2013 relative à la Feuille de route du ministère en matière d'intelligence économique.

Garantir une synergie entre les services de protection économique.

- Organiser régulièrement des réunions de sensibilisation avec les services compétents (DCRI, SDIG, Gendarmerie, DPSD) au profit de la sécurité des entreprises (ou groupes d'entreprises) mais aussi des collectivités qui le souhaitent ;
- Favoriser le développement des sensibilisations à la SSI et à la cybercriminalité grâce notamment à l'antenne locale de l'ANSSI.
EXEMPLE : le Forum International de la Cybersécurité de Lille (Préfectures / Gendarmerie / Douanes).

La sécurité économique des pôles de compétitivité est une priorité.

- Vérifier qu'elle est bien prise en compte dans les contrats de performance en cours de négociation dans le cadre de la phase 3 de la politique des pôles (2013-2018) ;
 - Vérifier qu'un audit de sécurité des pôles a été réalisé.



Développer les actions de proximité.

- À travers les diagnostics de vulnérabilité-sûreté réalisés par la Gendarmerie et au sein des DDSP, des policiers du SCRT et des référents sûreté ;
- Les référents intelligence économique et prévention technique de la malveillance de la Gendarmerie nationale et les référents sûreté du SCRT sont des relais essentiels de sensibilisation, d'alerte et des capteurs de contre-ingérence.

À ce titre, ils peuvent diffuser des fiches-réflexes de sécurité économique.

EXEMPLE : guide de l'intelligence pour la recherche réalisée par la délégation interministérielle à l'intelligence économique. Un guide à destination des PME-PMI est en cours de réalisation.

La sécurité économique c'est aussi :

La lutte contre la contrefaçon

La prévention contre les cyber-menaces

Pour une meilleure efficacité du dispositif, impliquer pleinement le correspondant régional et départemental. Le sous-préfet de l'arrondissement le plus industrialisé recevra par exemple, une délégation départementale.

EXEMPLE : création d'un « cluster » d'entreprise du secteur de l'aéro-défense dans le Loir-et-Cher suivi par le sous-préfet de Romorantin-Lanthenay.

Veiller à bien faire remonter les notes d'alerte ou tout type d'informations que vous jugerez utiles à la mission intelligence économique du ministère.

VEILLE ET INFLUENCE : PRENEZ L'INITIATIVE

Développer la veille et les partenariats.

- Assurer une veille de manière globale et partenariale : appuyez-vous sur le réseau des Chambres de commerce et d'industrie.

EXEMPLE : le réseau des CCI participe au groupe européen de normalisation sur le management de l'innovation et de l'intelligence économique.

- Associer dans votre politique locale les ordres professionnels, notamment les experts comptables et les avocats ainsi que les fédérations professionnelles.

EXEMPLE : convention entre la préfecture de région Île-de-France et le Barreau de Paris.

Assurer une sensibilisation sur les normes et les brevets.

- Encourager une vraie politique de brevet en vous reposant sur l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) présente dans toutes les régions et généralement associée aux travaux IE des préfetures ;
- Le comité unique régional peut associer, en fonction des besoins d'autres acteurs locaux comme le commissaire au redressement productif, le délégué aux transferts et à la technologie, la BPI, UBI France, l'ARITT, le représentant de la Banque de France, le conseil régional...





SENSIBILISATION / FORMATION : POURSUIVEZ L'EFFORT

- Sur le terrain, valoriser tout type de formation, qu'elle soit issue du monde de l'université (les formations IE deviendront obligatoires) ou d'associations de type IHEDN régional.
- Veiller à une sensibilisation particulière pour les laboratoires de recherche, les entreprises innovantes et les collectivités locales, acteurs du développement économique, qui le souhaitent.
- En centrale, le CHEMI, créera un laboratoire d'idée sur le modèle d'un « think tank » qui regroupera, en 2014, des préfets. Pour sa part, la SDRF propose un module IET dans la session prise de poste des directeurs de cabinets et des sous-préfets d'arrondissements et un module de formation pour les sous-préfets référents.

Pour les membres du corps préfectoral, l'intelligence économique appliquée aux territoires (IET) est une démarche globale qui additionne de nombreuses thématiques liées à la sécurité, y compris publique.

C'est un engagement actif au profit de la défense de la compétitivité.

Elle doit d'abord se concentrer sur la **sécurité économique** au profit des acteurs économiques en relation avec tous les acteurs locaux.

La mission intelligence économique du Secrétariat général / Service du haut fonctionnaire de défense vous servira d'interface et assurera la diffusion des bonnes pratiques en la matière. Tête de réseau fonctionnelle du ministère de l'Intérieur, elle peut vous apporter une aide méthodologique.



Mission Intelligence économique, SG/SHFD

14, rue de Miromesnil 75008 Paris.

Tel : 01 49 27 41 69

Mail : shfd-ie@interieur.gouv.fr